

Un plan d'actions régional pour l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap

Pour répondre aux enjeux d'accès aux soins des personnes atteintes de handicap, l'ARS Pays de la Loire a choisi de l'inscrire dans ses domaines d'actions prioritaires et de se doter d'un plan d'actions, co-construit avec la CRSA et partagé avec les acteurs.

Quel diagnostic peut-on faire de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap ?

Les travaux menés dans différents cadres, et notamment celui du rapport Jacob, ont permis d'illustrer les difficultés d'accès aux soins curatifs et préventifs des personnes atteintes de handicap.

Ainsi, on estime que :

- **75% des personnes handicapées abandonnent tout ou partie des soins « courants »**, non liés au handicap ;
- **50% des personnes handicapées souffrent d'une maladie chronique**, dont on connaît les enjeux en termes de parcours de soins ;
- **Une tumeur du sein** est découverte, en moyenne, avec un diamètre de 3 mm contre 4 cm dans la population des personnes en situation de handicap, soulignant ainsi les pertes de chance occasionnées par les difficultés d'accès aux soins.

Dans le domaine de la **prévention et de l'éducation à la santé**, on sait que les personnes présentant une déficience mentale ont une vulnérabilité plus importante face au risque de grossesse non désirée et d'infections sexuellement transmissibles.

Quels sont les obstacles à la bonne prise en charge des personnes en situation de handicap ?

Le handicap et l'accès aux soins recouvrent une grande diversité de situations et d'obstacles potentiels, qui peuvent s'additionner. On distingue ainsi :

- **des paramètres liés à la personne** : son âge, son type de déficience (motrice, sensorielle, intellectuelle, psychique, communication, poly-déficience, etc.), sa situation (patient à domicile avec ou sans accompagnement, patient en établissement médico-social) ;
- **des paramètres liés aux professionnels de santé** : l'insuffisance d'information, le manque de coordination, l'inaccessibilité des locaux, le manque de matériels adaptés, la place insuffisante laissée aux accompagnants ;

- **des paramètres liés au contexte du soin** : soins en cabinet de ville, en milieu hospitalier, soins à domicile, auxquels il faut ajouter le niveau de valorisation du soin ;
- **des paramètres liés au type de soins** : prévention, dépistage, consultation de médecine générale, soins dentaires, soins spécialisés.

Un plan d'actions régional co-construit avec les acteurs

Le plan d'actions s'articule autour de cinq axes :

- **La sensibilisation et la formation des acteurs de santé.**

L'objectif des actions de sensibilisation et de formation qui seront proposées est de « donner envie aux soignants en éliminant peurs et préjugés » et de les rendre « compétents, accueillants, accompagnants ».

- **La coordination des acteurs pour une meilleure construction des parcours.**

Il a été démontré que le manque de coordination est, en lui-même, générateur de iatrogénie (effets indésirables provoqués par les médicaments). Les professionnels libéraux, hospitaliers, du médicosocial doivent mieux se coordonner et ils ne réussiront les parcours qu'ensemble, sans toutefois se substituer les uns aux autres.

- **L'adaptation de la réponse des établissements de santé.**

Il s'agit de permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder dans les meilleures conditions possibles à l'ensemble des prestations de soins disponibles. L'objectif n'est pas de mettre en place des réponses spécifiques, mais de faire en sorte que tous les professionnels soient davantage sensibilisés à cet enjeu et d'avoir une organisation souple et des solutions d'appui pour s'adapter à des situations très diverses (urgences, consultations, examens, hospitalisations programmées).

- **La mise en place de dispositifs de consultations et de soins dédiés pour les personnes en situation de handicap.**

Ces dispositifs sont conçus dans une logique de subsidiarité : ils n'ont pas vocation à se substituer aux soins de premier recours en milieu ordinaire. Ils permettent de répondre aux besoins non couverts ou difficilement couverts des personnes en situation de handicap pour des soins courants non liés à leur handicap.

- **L'accès aux soins « préventifs ».**

Le plan prévoit la réalisation d'un état des lieux des initiatives existantes en matière d'éducation pour la santé, de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique et de dépistage. Des pistes de développement d'actions en faveur de la promotion de la santé dans le secteur du handicap seront ensuite définies.

L'accent porté sur les soins bucco-dentaires

Dans chacun des 5 axes du plan d'actions, les soins buccodentaires seront abordés spécifiquement car ils ont été considérés comme une priorité en région Pays de la Loire.

La question bucco-dentaire offre un champ opérationnel de travail complet sur les solutions à apporter concernant l'accès aux soins. Elle intègre en effet la prévention et les soins courants et concentre un grand nombre de difficultés, notamment celle de la contrainte de l'accès à un plateau technique.

Les publics « cœurs de cible » des actions pour les soins buccodentaires sont les personnes autistes ou atteintes de TED (troubles envahissants du développement), en particulier les enfants, ainsi que toute personne dont le handicap rend impossible la réalisation de soins bucco-dentaires sans prise en charge psycho-comportementale ou sédatrice en regard d'un besoin « d'immobilité » et de confiance requis.